



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 décembre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances et Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Le préfet souligne la présence de madame Jessica Brisson, attachée politique de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

CA 21-12-08-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 32.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 21-12-08-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 5.1.9 « Publication du mot des Fêtes du préfet et du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans les médias locaux au montant de 3 602 \$ avant taxes ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

Au suivi de la résolution numéro CA 21-11-10-21, monsieur Beaudoin mentionne qu'une rencontre sera planifiée en janvier sur ce dossier.



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
<p>École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique</p>	<p>CA 21-06-02-24</p>	<p>Tenue de la rencontre publique le 9 septembre à 13h30. Étaient présents : la MRC, la municipalité de Les Cèdres et son consultant, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.</p> <p>Réception de la décision de la CPTAQ par courriel. La CPTAQ demande à la Municipalité et à la MRC de confirmer leur intention de travailler au dépôt d'une demande d'inclusion simultanément à la demande d'exclusion pour l'école primaire.</p> <p>Rencontre le 6 octobre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p> <p>Adoption de la résolution suivante : « Demande à la Commission de protection du territoire agricole pour l'inclusion à la zone agricole du lot numéro 2 047 347 à Les Cèdres : autorisation » lors du conseil extraordinaire du 6 octobre 2021.</p> <p>Transmission de la demande d'inclusion à la Commission de protection du territoire agricole le 11 novembre 2021.</p> <p>Rencontre le 19 novembre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p>
<p>Appui à l'INRS-EAU pour le dépôt d'une demande de financement de 100 000 \$ au Fonds de la recherche du Québec (FRQ), volet visage municipal aux fins d'adapter l'analyse fréquentielle des cotes de crue des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'aléa des changements climatiques : appui</p>	<p>CA 21-10-06-08</p>	<p>Demande de financement envoyée par l'INRS. Attente de la réponse du FRQ.</p>
<p>Achat de matériel d'entreposage pour la collecte du polystyrène dans le Réseau des écocentres pour un montant maximal de 3 000 \$ avant taxes</p>	<p>CA 21-11-10-11</p>	<p>Montant prévisionnel pour l'année 2022. Le matériel d'entreposage sera acheté en fonction des besoins dans le réseau des écocentres</p>
<p>Abonnement à Notarius pour l'utilisation de signature électronique d'ingénieure de madame Stéphanie Lavergne aux coûts de 140 \$ pour frais d'adhésion unique et de 185 \$ pour abonnement annuel 2021-2022 pour un montant total de 325 \$ excluant les taxes applicables</p>	<p>CA 21-11-10-12</p>	<p>En cours.</p>



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Protocole d'entente et versement de la subvention de 15 000 \$ visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022	CA 21-11-10-14	Entente signée et facture en processus de paiement.
Octroi de contrat à madame Véronique Bouchard pour un montant maximum de 24 088,46 \$, taxes incluses pour la gestion des programmes d'habitation de la SHQ	CA 21-11-10-15	Entente signée.
Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la ville de Vaudreuil-Dorion	CA 21-11-10-21	Transmission des documents à la ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole le 30 novembre 2021.
Avenant 2 - prolongation à l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications	CA 21-11-10-22	Avenant signé.
Renouvellement du contrat d'entretien du réseau de radiocommunication de la MRC avec le Groupe CLR pour un montant de 18 543,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022	CA 21-11-10-23	Le bon de commande est signé. Le contrat sera octroyé le 5 décembre 2021.
Octroi de contrat pour services professionnels en radiocommunication à la firme Origine pour un montant de 13 000 \$, plus taxes applicables	CA 21-11-10-24	Contrat octroyé.
Renouvellement de l'entente semi-annuelle avec la firme K2 Géospatial pour une période de (6) six mois pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatiques via la solution JMAP pour un montant de 21 450 \$, plus les taxes applicables	CA 21-11-10-25	En cours.
Projet ressource du COBAVER-VS : appui financier et autorisation de signature de l'entente	CA 21-11-10-26	En cours.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2021 : ADOPTION

CA 21-12-08-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 10 novembre 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

CA 21-12-08-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-12-08 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-12-08, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 **RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉFET - CONGRÈS 2021 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : ADOPTION**

CA 21-12-08-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le rapport de dépenses du préfet pour le Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités.

Proposition adoptée.

5.1.3 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, POUR UN MONTANT DE 108,55 \$: AUTORISATION**

CA 21-12-08-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, pour un montant de 108,55 \$.

Proposition adoptée.

5.1.4 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, POUR UN MONTANT DE 102,53 \$: AUTORISATION**

CA 21-12-08-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de madame Mylène Galarneau, pour un montant de 102,53 \$.

Proposition adoptée.

5.1.5 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET DE LICENCE**



5.1.5.1 ADHÉSION 2022 DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) AU COÛT DE 525,95 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la FQM assure un leadership politique et stratégique afin de défendre les intérêts des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'elle exerce une représentation soutenue et effective pour que ses membres se fassent entendre concrètement auprès des gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'adhésion sont de 525,95 \$ taxes incluses et que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser l'adhésion 2022 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) des municipalités de la MRC hors de la Communauté métropolitaine de Montréal au coût de 525,95 \$.

Proposition adoptée.

5.1.5.2 ADHÉSION 2022 DE LA MRC À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) AU COÛT DE 9 650,49 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement d'adhésion pour 2022 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le paiement de l'adhésion 2022 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au coût de 9 650,49 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.5.3 ADHÉSION 2022 DE LA MRC À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AU COÛT DE 5 061,97 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'UMQ assure un leadership politique et stratégique afin de défendre les intérêts des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'elle exerce une représentation soutenue et effective pour que ses membres se fassent entendre concrètement auprès des gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'adhésion sont de 5 061,97 \$ taxes incluses et que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-10 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu



d'autoriser l'adhésion 2022 à la l'Union des municipalités du Québec (UMQ) des municipalités de la MRC hors de la Communauté métropolitaine de Montréal au coût de 5 067,97 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.5.4 ADHÉSION 2022 DE LA MRC À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES AU COÛT DE 201,21 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement d'adhésion de la MRC à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser l'adhésion de la MRC à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges au coût de 201,21 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.6 FRAIS D'ENTRETIEN

5.1.6.1 REMPLACEMENT DES BATTERIES ET ACHAT D'UN BOUTON PANIQUE SANS FIL POUR LE SYSTÈME D'ALARME DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET L'ÉCOCENTRE DE VAUDREUIL-DORION, PAR ALARME PROVINCIALE INC., AU MONTANT DE 1 513,90 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une surveillance continue des bâtiments du pôle civique et de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par une centrale d'alarme intrusion et incendie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs piles du système de portes du pôle civique doivent être changées;

CONSIDÉRANT QUE le matériel de système d'alarme nécessite un entretien;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien convenu avec Alarme Provinciale inc.;

CONSIDÉRANT QUE la menace et le risque d'actes d'intimidation auxquels sont exposés les membres de la magistrature;

CONSIDÉRANT QUE le bouton panique permet une dénonciation rapide et discrète aux services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention rapide des policiers de la Sûreté du Québec constitue une mesure de protection optimale pour la sécurité de la salle de cour;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le remplacement des batteries et l'achat d'un bouton panique sans fil pour le système d'alarme de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, par Alarme Provinciale inc. au montant de 1513,90 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.



5.1.7 ÉCOCENTRE

5.1.7.1 ACHAT DE BOITES GO ZÉRO DE MEDSUP CANADA POUR LA RÉCUPÉRATION DES MASQUES DE PROCÉDURES DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES ET AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC POUR UN MONTANT DE 6 000 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-04-14-05 autorisant l'achat de boîtes de recyclage « Go Zéro » de l'entreprise *Medsup Canada* afin de permettre la récupération des masques médicaux dans le réseau des écocentres et au siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT que le service est bien utilisé par les citoyens du territoire et que les boîtes sont pleines ou en voie de l'être;

CONSIDÉRANT que le programme Go Zéro de *Medsup Canada* offre différents formats de boîtes de collecte, soit 150 L (2 000 masques) pour 200 \$ et 1 000 L (15 000 masques) pour 1 000 \$, livraison et retour inclus;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser l'achat de quatre (4) boîtes Go Zéro de 1 000 L et de six (6) boîtes de 150 L de l'entreprise *Medsup Canada* afin de permettre la récupération des masques de procédure dans le réseau des écocentres et au siège social de la MRC pour un montant de 6 000 \$, incluant les frais de livraison et taxes.

Proposition adoptée.

5.1.7.2 AJOUT DE 3 JOURS D'OUVERTURE DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES, SOIT DU 28 AU 30 DÉCEMBRE 2021 DE 9 H À 16 H, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 3 300 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'à l'horaire d'hiver, le Réseau des écocentres est ouvert du vendredi au dimanche;

CONSIDÉRANT QUE les jours fériés du 24, 25, 26, et 31 décembre 2021 et du 1^{er} et 2 janvier 2022 tombent du vendredi au dimanche, entraînant une fermeture des écocentres pendant 18 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT les répercussions négatives potentielles d'un tel bris de services à une période achalandée selon l'évaluation de la fréquentation aux écocentres des années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de 3 jours d'ouverture de 9 h à 16 h, dans les 4 écocentres, permettrait de répondre aux besoins des citoyens et est cohérent avec des fêtes écoresponsables;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



d'autoriser l'ajout de 3 jours d'ouverture dans le Réseau des écocentres pendant la période des fêtes, soit du 28 au 30 décembre 2021 de 9 h à 16 h, pour un montant maximal de 3 300 \$, payé selon le nombre réel d'heures travaillées.

Proposition adoptée.

5.1.8 MAISON DU PATRIMOINE - REPRODUCTION DE COPIES DU NUMÉRO SPÉCIAL SUR LE CANAL DE SOULANGES DE LA REVUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL POUR UN MONTANT DE 1 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'un numéro spécial de la revue de l'Association québécoise du patrimoine industriel portera sur le concours de projet du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'obtenir des copies du numéro spécial de la revue de l'Association québécoise du patrimoine industriel portant sur le concours de projet du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Noppen, professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et chercheur à la chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, rédigera les textes de la revue;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser l'achat de copies du numéro spécial sur le concours de projet du canal de Soulanges de la revue de l'Association québécoise du patrimoine industriel pour un montant de 1 000 \$ avant taxes.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

5.1.9 PUBLICATION DU MOT DES FÊTES DU PRÉFET ET DU CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LES MÉDIAS LOCAUX AU MONTANT DE 3 602 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'approche du temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE par tradition la MRC souhaite un joyeux temps des Fêtes par le biais de ses médias locaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des communications;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-349;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser la publication du mot des Fêtes du préfet et conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans les médias locaux au montant de 3 602 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.



5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ

5.2.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÉSOLUTIONS NUMÉRO 309-11-2021 ET 310-11-2021: APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 309-11-2021 de la ville de Coteau-du-Lac a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le lot numéro 1 687 799, zone C-208 pour un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 310-11-2021 de la ville de Coteau-du-Lac a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le lot numéro 6 242 617, zone C-208 pour un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des résolutions numéro 309-11-2021 et numéro 310-11-2021 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que le comité administratif **approuve** les résolutions numéro 309-11-2021 et numéro 310-11-2021 de la ville de Coteau-du-Lac et qu'elles soient réputées conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité des résolutions numéro 309-11-2021 et numéro 310-11-2021 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

5.2.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-300 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-300 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre, du 1er novembre au 15 avril, le stationnement dans la cour avant d'un véhicule-outil pour le déneigement d'un poids n'excédant pas 7 000 kg;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 1275-300 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que le comité administratif **approuve** le règlement numéro 1275-300 de la ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1275-300 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



5.2.1.3 MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2021 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 252-2021 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 155 afin de modifier diverses dispositions relatives aux voies d'accès, aux logements supplémentaires, aux bâtiments accessoires et à la coupe d'arbres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 252-2021 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que le comité administratif **approuve** le règlement numéro 252-2021 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 252-2021 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Proposition adoptée.

5.2.2 ENTENTE ET CONTRAT

5.2.2.1 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME DE GICLEURS AUTOMATIQUES, DE SA POMPE ET DU PANNEAU INCENDIE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR PROTECTION INCENDIE L.P.G. INC. AU MONTANT DE 1 600 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'entretien annuel du système incendie et de ses équipements, incluant le système de gicleurs automatiques, la pompe incendie ainsi que le panneau incendie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Protection incendie L.P.G. a installé les équipements du pôle civique;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la MRC à l'égard de L.P.G. lors de ses derniers entretiens;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-522;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'octroyer un contrat pour l'entretien du système de gicleurs automatiques, de la pompe et du panneau incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la société Protection incendie L.P.G. inc. au montant de 1 600 \$ avant taxes et **d'autoriser** toute réparation urgente, le cas échéant, suite à cette inspection.

Proposition adoptée.



5.2.2.2 RENOUELEMENT ANNUEL DU CONTRAT AVEC DIFFUSAIR POUR L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE, POUR L'ANNÉE 2022, DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉE AU 280, BOULEVARD HARWOOD AU COÛT DE 3 440 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'échéance du contrat est le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu pour les services d'entretien du système de ventilation, climatisation et chauffage pour le 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'entretien du système de climatisation, de ventilation et de chauffage au Pôle civique;

CONSIDÉRANT la satisfaction envers le fournisseur;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-522;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de renouveler le contrat annuel avec Diffusair pour l'entretien du système de ventilation, de climatisation et de chauffage, pour l'année 2022, de la MRC de Vaudreuil-Soulanges située au 280, boulevard Harwood au coût de 3 440 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.2.3 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE DANS LA RÉALISATION DE L'ÉTAPE 4 AU COÛT DE 7 600 \$ SANS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMH), les MRC doivent réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur l'ensemble de leur territoire et que celui-ci doit être soumis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH constitue un document de réflexion visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification d'une MRC, en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire;

CONSIDÉRANT QUE selon la démarche d'élaboration prévue par le MELCC, l'élaboration du PRMHH se divise en cinq (5) grandes étapes, soit :

- Étape 1 – Préparation et amorce de la démarche
- Étape 2 – Portrait du territoire
- Étape 3 – Diagnostic des milieux humides et hydriques
- Étape 4 – Engagement de conservation
- Étape 5 – Élaboration d'une stratégie de conservation

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'entoure de professionnels neutres, expérimentés et crédibles pour l'accompagner dans l'élaboration du PRMHH;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels du Conseil régional en environnement (CRE) de la Montérégie pour accompagner la MRC dans la réalisation de l'étape 4;

CONSIDÉRANT QUE le CRE Montérégie possède l'expertise pour accompagner la MRC dans l'élaboration du PRMHH et la connaissance des enjeux du territoire;



CONSIDÉRANT l'acceptation par le MELCC le 29 janvier 2021 de la demande d'aide financière de 83 300 \$ formulée par la MRC dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette offre de services professionnels est d'un montant maximal de 7 600 \$ sans taxes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 07 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-22 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** un contrat avec le Conseil régional en environnement de la Montérégie pour accompagner la MRC dans la réalisation de l'étape 4 du PRMH pour un montant maximal de 7 600 \$ exonéré de taxes.

Proposition adoptée.

5.2.4 MAISON DU PATRIMOINE – RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DES TROIS ESPACES-BUREAUX DE L'ÉDIFICE LAURIER-LÉGER SITUÉ AU 199, RUE PRINCIPALE À LES COTEAUX AU COÛT DE 4 320 \$ EXONÉRÉS DE TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC loue trois espaces-bureaux dans l'édifice Laurier-Léger pour la Maison du patrimoine depuis 2017;

CONSIDÉRANT QUE le bail de location des espaces-bureaux arrive à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement est effectué selon les mêmes conditions que le précédent avec une augmentation de 180 \$ pour l'année, soit 15 \$ d'augmentation par mois;

CONSIDÉRANT QUE les locaux sont utilisés dans le cadre du mandat de la Maison du patrimoine et pour les recherches portant sur le patrimoine de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 511;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-12-08-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le renouvellement du bail de location des trois locaux de l'édifice Laurier-Léger situé au 199, rue Principale au coût de 4 320 \$ exonérés de taxes;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

5.3 INVITATION ADRESSÉE AU PRÉFET POUR PARTICIPER AU SMARTCITY SUMMIT&EXPO 2022, DU 22 AU 26 MARS 2022 À TAIPEI, TAIWAN : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



5.4 ACCESSIBILITÉ DES ENREGISTREMENTS AUDIO DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL SUR LE SITE WEB DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT

Les membres du comité administratif proposent de prendre un temps de réflexion afin de revenir avec un positionnement au conseil.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 ÉCOCENTRES

Sujets traités sous le point 5.1.7.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Sujets traités sous le point 5.2.1.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.



13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'a été posée par les citoyens.

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 21-12-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 22.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier